

## Introduction



© Présidence de la République - Service photographique

L'année 2001 restera marquée par les attaques terroristes sans précédent du 11 septembre contre les États-Unis. Ce 11 septembre n'a pas changé la nature du monde : les problèmes globaux et régionaux qui se posaient auparavant sont toujours là, devant nous, comme autant de défis. L'attentat a montré que leur traitement était désormais impératif et plus urgent que jamais.

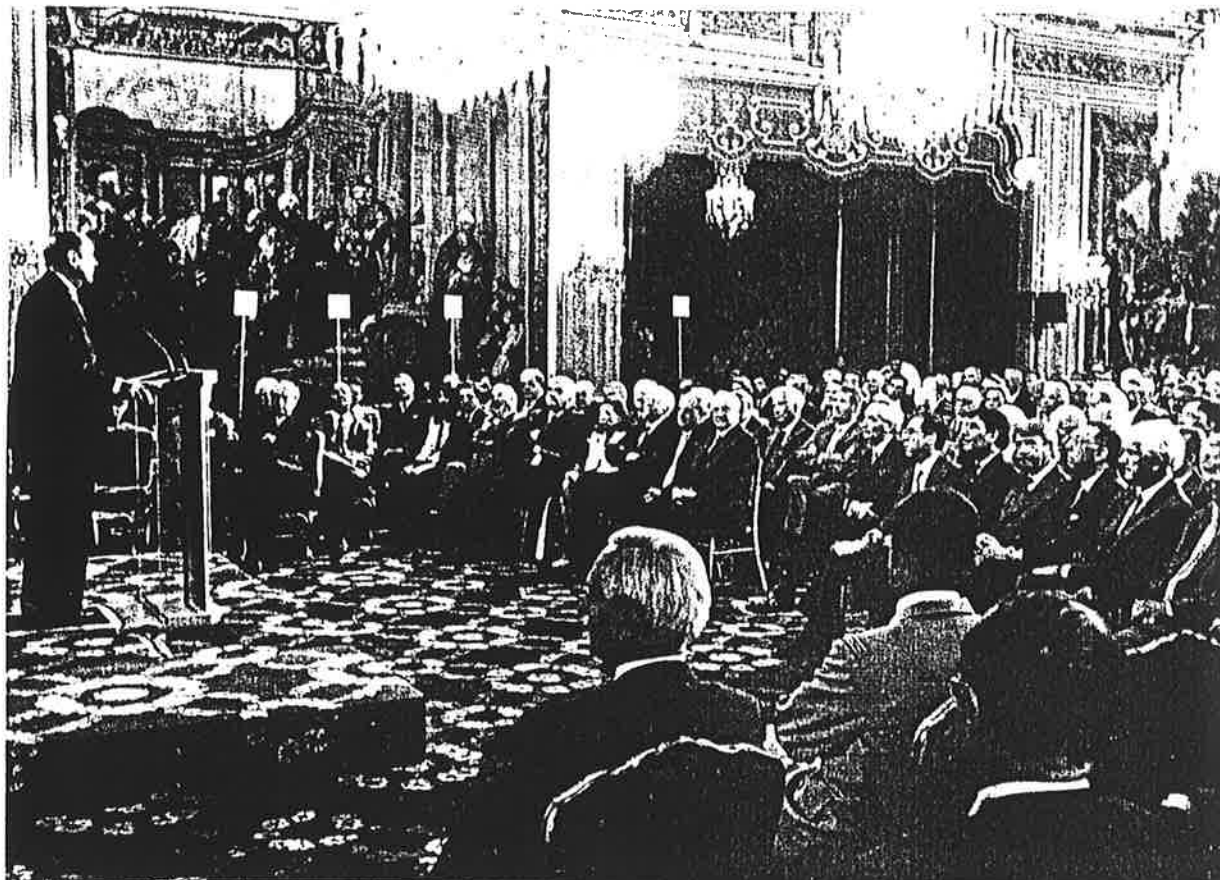
La France, qui venait d'achever la présidence de l'Union européenne par la conclusion du traité de Nice, a su clore avec ses partenaires des questions laissées ouvertes depuis l'échec d'Amsterdam sur la réforme des institutions. Le traité de Nice a été signé le 26 février. L'engagement dans la réussite de l'élargissement de l'Union, pour les pays candidats comme pour l'Union elle-même, a été confirmé de manière concrète. La "feuille de route" adoptée à Nice a fourni un cadre ambitieux et méthodique pour faire entrer les négociations dans le vif du sujet. Le rappel en décembre 2001, du "principe de différenciation" comme méthode de négociation, agréée par l'Union européenne comme par les candidats, a été salutaire. La France a par ailleurs lancé le débat sur l'avenir de l'Europe, tant au plan national – avec la tenue des forums régionaux – qu'au

● Visite aux États-Unis de M. Jacques Chirac après les attentats du 11 septembre : conférence de presse aux côtés de M. Giuliani, maire de New York.  
19.09.2001

plan européen. La convention préparatoire à la Conférence intergouvernementale de 2004, décidée lors du Conseil européen de Laeken, est présidée par un Français, le président Valéry Giscard d'Estaing.

Le développement de politiques européennes ambitieuses s'est poursuivi, à la suite de la présidence française qui a notamment permis l'adoption de la Charte des droits fondamentaux et de l'Agenda social. Les avancées remarquables réalisées dans le domaine de la coopération judiciaire, au second semestre 2001, en sont l'illustration.

Continuité également dans la poursuite du travail volontariste pour bâtir de nouvelles convergences avec l'Allemagne et le Royaume-Uni. La relation franco-allemande a été dynamisée par la mise en place du processus de Blaesheim dès janvier 2001, illustré par de nombreux contacts au plus haut niveau pour travailler à la définition de convergences sur les grandes questions européennes et sur l'avenir de l'Union (constitution,



© F. de La Mure / MAE

contours d'une "fédération d'États Nations", positions communes sur les crises, création d'un groupe de travail franco-allemand sur la mondialisation). La déclara-

● **Conférence des ambassadeurs : intervention de M. Jacques Chirac, président de la République (palais de l'Élysée). 27.08.2001**

### Le ministère des Affaires étrangères

#### Les chiffres-clés

#### Effectifs budgétaires

• administration centrale (Paris et Nantes) :	3949
• services diplomatiques et consulaires :	4250
• établissements culturels :	1272
total :	9471

#### Réseau diplomatique, consulaire et culturel

• ambassades :	151
• représentations permanentes :	17
• consulats généraux et consulats :	99
• agences consulaires :	508
• centres et instituts culturels :	153
• alliances françaises aidées par le MAE :	220

Budget 2001 : 3,915 milliards d'euros  
(1,3% du budget de l'État)

tion d'opérationnalité en matière de défense européenne décidée à Laeken concrétise le mouvement lancé par Londres et Paris à Saint-Malo. L'approfondissement d'une position commune franco-britannique sur l'Afrique, et en particulier sur la région en crise des Grands Lacs, a été acquis lors du voyage commun du ministre des Affaires étrangères avec son homologue britannique, en janvier 2002, au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Dans la gestion de la crise afghane, la coopération franco-britannique a été très active au Conseil de sécurité.

Continuité encore dans l'engagement pour la stabilité du continent européen, en Europe du Sud-Est. La crise macédonienne ouverte en mars est maîtrisée avec l'accord d'Ohrid signé en juillet. La force militaire déployée a une composante européenne majeure. Deux représentants spéciaux français se sont succédé à Skopje. Plusieurs visites ont été effectuées dans la région balkanique pour réaffirmer notre objectif français de long terme pour cette région, partagé par les Européens,

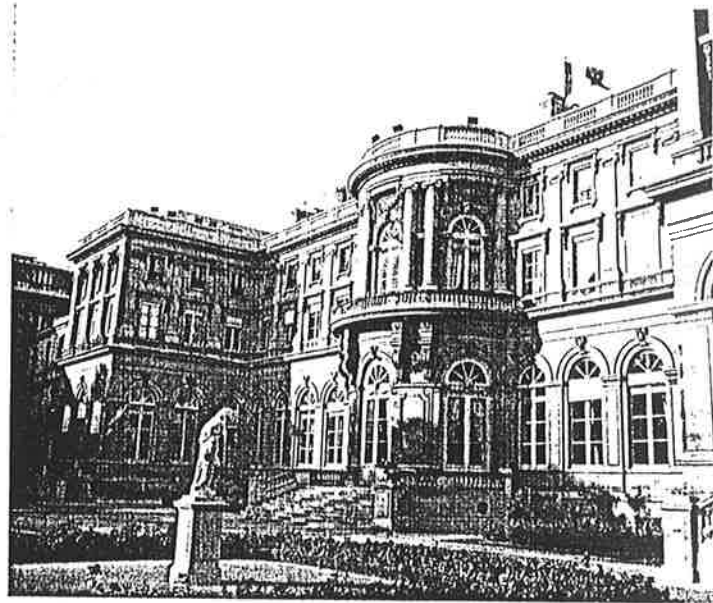
d'«européanisation des Balkans». Une mise en œuvre concrète de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) – reprise de l'opération de police en Bosnie – est en cours d'examen. Par ailleurs, à l'initiative de la France, une proposition a été faite aux Quinze d'un partenariat stratégique avec la Russie, englobant les questions politiques et de sécurité, y compris de sécurité intérieure. Pas à pas, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) prend consistance, sur la base de l'identification d'intérêts européens spécifiques.

Il en va de même dans le Maghreb, ensemble régional prioritaire pour la diplomatie française : visites bilatérales, dialogue politique, relance du processus de Barcelone (réunion de Lisbonne en janvier), Forum euro-méditerranéen (réunion de Tanger en mai).

Enfin, avant comme après le 11 septembre, la maîtrise de la mondialisation et l'attachement aux vertus du multilatéralisme restent au centre de la diplomatie française.

L'année 2001 a été toutefois fortement marquée par des éléments de changement avec la période précédente. Le premier facteur est l'installation d'une nouvelle administration américaine. Celle-ci s'est attachée à mettre un terme aux principes stratégiques issus de la guerre froide : réexamen de la défense et de la posture nucléaire, développement de la défense anti-missiles ; défiance à l'égard des instruments multilatéraux (refus de ratifier le traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou de signer de nouveaux traités internationaux – protocole biologique, armes de petit calibre) et bilatéraux (abandon unilatéral du traité de limitation des armements stratégiques) ; hésitations sur la Russie (sujette à une décade puis requalifiée, rencontre de Crawford au Texas) et sur la Chine (définie d'abord comme concurrent stratégique, mais encouragée à entrer dans l'Organisation mondiale du commerce le 12 septembre). L'option d'une perspective unilatérale a été confirmée par le refus du Protocole de Kyoto.

Sur l'ensemble de ces dossiers, la nouvelle administration républicaine a mis en avant des positions souvent différentes de celles de la diplomatie française. Il était donc nécessaire de renouer le dialogue avec le secrétaire d'État, M. Colin Powell, et de poursuivre un effort d'explication sur la vision française du monde. Dès le



● Le palais des Affaires étrangères, quai d'Orsay (Paris). Façade sur le jardin.

11 septembre, la France a exprimé une solidarité totale et concrète dans la lutte contre l'agression terroriste (résolution 1368 des Nations unies sur la légitime défense au titre de l'article 51 de la Charte). La visite du président de la République à Washington et à New York les 18 et 19 septembre a témoigné de cette solidarité.

Un second facteur réside dans la dégradation dramatique de la situation au Proche-Orient en 2001. Depuis l'échec de Taba (Égypte), en janvier, jusqu'à la tentative de délégitimation de l'Autorité palestinienne, l'année a été ponctuée d'attentats terroristes qui bloquent la mise en œuvre des recommandations de la commission Mitchell. L'effondrement du camp de la paix n'est pas jugé, en France, irréversible, comme en témoigne la visite commune des deux présidents des Parlements israélien et palestinien à Paris fin janvier 2002, MM. Avraham Burg et Abou Ala.

Dès le 11 septembre, la France a marqué, dans toutes les enceintes appropriées, qu'il convenait à la fois d'intensifier la lutte contre le terrorisme et de traiter les situations critiques qui en forment le terreau.

Dans la gestion de la crise afghane (le vice-président Massoud avait été reçu en avril, le ministre des Affaires étrangères Abdullah, en mars et en mai, le ministre de l'Intérieur désigné Qanouni, en décembre), la diplomatie française a travaillé étroitement avec le Royaume-Uni pour préciser le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (résolution 1368), et a soutenu les

efforts de M. Brahimi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies. Dès le 1<sup>er</sup> octobre et pour inscrire l'action militaire dans le contexte d'une stratégie d'ensemble, a été élaboré un Plan français d'action pour l'Afghanistan. Le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie s'est rendu à Kaboul lors de l'installation du gouvernement intérimaire le 20 décembre ; une mission d'évaluation de la direction générale de la coopération internationale et du développement était sur place début janvier 2002.

Dans un monde incertain, en mutation rapide et constante, notre pays se doit de disposer d'un pôle d'action stratégique capable de défendre la permanence de nos intérêts, de faire progresser la mise en oeuvre de notre vision du monde à long terme au-delà des vicissitudes du quotidien, tout en veillant à l'adaptation et à la cohérence de l'action extérieure de la France : c'est le rôle du ministère des Affaires étrangères qui a su développer sa capacité de réaction rapide et de travail transversal.

En 2001, les réformes et les adaptations du ministère se sont poursuivies, illustrées, entre autres, par la création de la Délégation à l'action humanitaire qui a remplacé, en les intégrant, le service d'action humanitaire et la cellule d'urgence. Avec ses deux sous-directions, l'une chargée d'élaborer la politique du gouvernement en matière d'action humanitaire et l'autre chargée des opérations, elle assurera la cohérence de l'action des administrations de l'État, en concertation avec les collectivités locales et tous les acteurs privés et associatifs et les agences et organisations internationales.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la rénovation du dispositif de gestion des crises qui doit permettre de mieux anticiper et adapter la réponse humanitaire de la France aux besoins des populations et une meilleure prise en compte de la multiplicité des acteurs de terrain (ONG, entreprises). Ce dispositif a montré son efficacité dans le contexte de la crise afghane.

En matière de formation continue, l'Institut diplomatique, centré sur les transferts d'expériences, les exercices de simulation et la culture d'évaluation, a atteint ses objectifs. Le bilan et l'évaluation de la première session s'étant révélés positifs, une deuxième session, ouverte comme la première à des auditeurs extérieurs au ministère, s'est déroulée de mars à mai 2002.



Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

## ACTION HUMANITAIRE

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Hubert de Villaine, a été reçu par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Jean-Louis Borloo, à l'occasion de sa visite à Kaboul le 20 décembre 2001.